



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de 9'850 francs dans le chapitre 7100 Approvisionnement en eau

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement communal sur les finances, du 14 décembre 2020 ;
sur la proposition du Conseiller communal en charge du dicastère des Services industriels

arrête :

Article 1^{er} : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2021, un crédit supplémentaire de **Fr. 9'850.-**

Pour la rubrique budgétaire 31110.01 « acquisition de compteurs » dans le chapitre **7100 Approvisionnement en eau.**

Le montant disponible pour le budget 2021 de **Fr. 10'000.-** est ainsi porté à **Fr. 19'850.-.**

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

St-Aubin-Sauges, le 8 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président,
Hassan Assumani

Le secrétaire,
Tom Egger